



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 7311

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions d'utilisation du matériel informatique à des fins d'enseignement. Il ressort d'une étude publiée par le Wall Street Journal du 17 novembre 1997 que, malgré une croissance rapide du budget destiné à l'informatisation des écoles maternelles et secondaires aux USA, l'utilisation pédagogique des micro-ordinateurs soit des plus réduites, dans la mesure où seulement 20 % des professeurs feraient usage de ce matériel. Alors même que l'amélioration apportée à l'enseignement semble être reconnue par tous, cet état de fait apparaît comme la résultante d'un défaut de formation des enseignants. Vérité en deçà de l'Atlantique, erreur au-delà. Néanmoins, tirer profit des expériences passées, surtout si, comme en l'espèce, elles permettent de renforcer le bien-fondé du plan multimédia, demeure fort intéressant pour notre pays. Aussi lui demande-t-il si, dans le cadre du plan multimédia pour l'école, un volet suffisant de formation de l'encadrement scolaire a bien été réservé.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est tout à fait conscient de l'importance stratégique de la formation de l'encadrement scolaire pour assurer un développement rapide et maîtrisé des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement. Les chefs d'établissement, les corps d'inspection, les formateurs de formateurs sont en effet des relais essentiels au développement des usages pédagogiques de ces technologies. La mise en oeuvre d'actions de sensibilisation et de formation adaptées constitue donc une priorité pour le ministère et pour les institutions de formation. Quant à la formation des enseignants, un plan d'urgence, sur deux ans, pour le développement des TIC dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) a été lancé au cours du premier semestre 1998. Ce plan est doté de moyens conséquents : 60 millions de francs sur deux ans, création de cinquante postes d'enseignants et de cinquante postes d'IATOS, et mise à disposition de plusieurs centaines d'emplois de jeunes docteurs. Il a pour objectif central de développer, pendant les deux années de la formation initiale de tous les futurs enseignants, l'ensemble des compétences d'utilisation des TIC. Dès la rentrée scolaire de 1998, plusieurs mesures concrètes ont été prises dans de nombreux IUFM : l'évaluation, à leur entrée en IUFM, de la maîtrise par les étudiants des outils liés aux TIC, accompagnée de la proposition d'une formation individualisée par modules ; la formation des formateurs à l'utilisation des TIC dans leur discipline. Progressivement, les cursus de formation des enseignants stagiaires de deuxième année sont modifiés en profondeur pour y introduire l'usage courant des TIC dans les champs disciplinaires mais aussi dans la gestion de la classe, et la maîtrise de la communication et de la recherche d'information. A plus long terme, ce sont les étudiants de première année qui seront également concernés. La voie est ainsi ouverte à un ancrage durable de l'usage raisonné des technologies de l'information et de la communication dans la pratique professionnelle quotidienne de tous les enseignants nouvellement formés. Parallèlement, la formation continue des enseignants déjà en poste se poursuit.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7311

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4429

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 45